

ATTERT

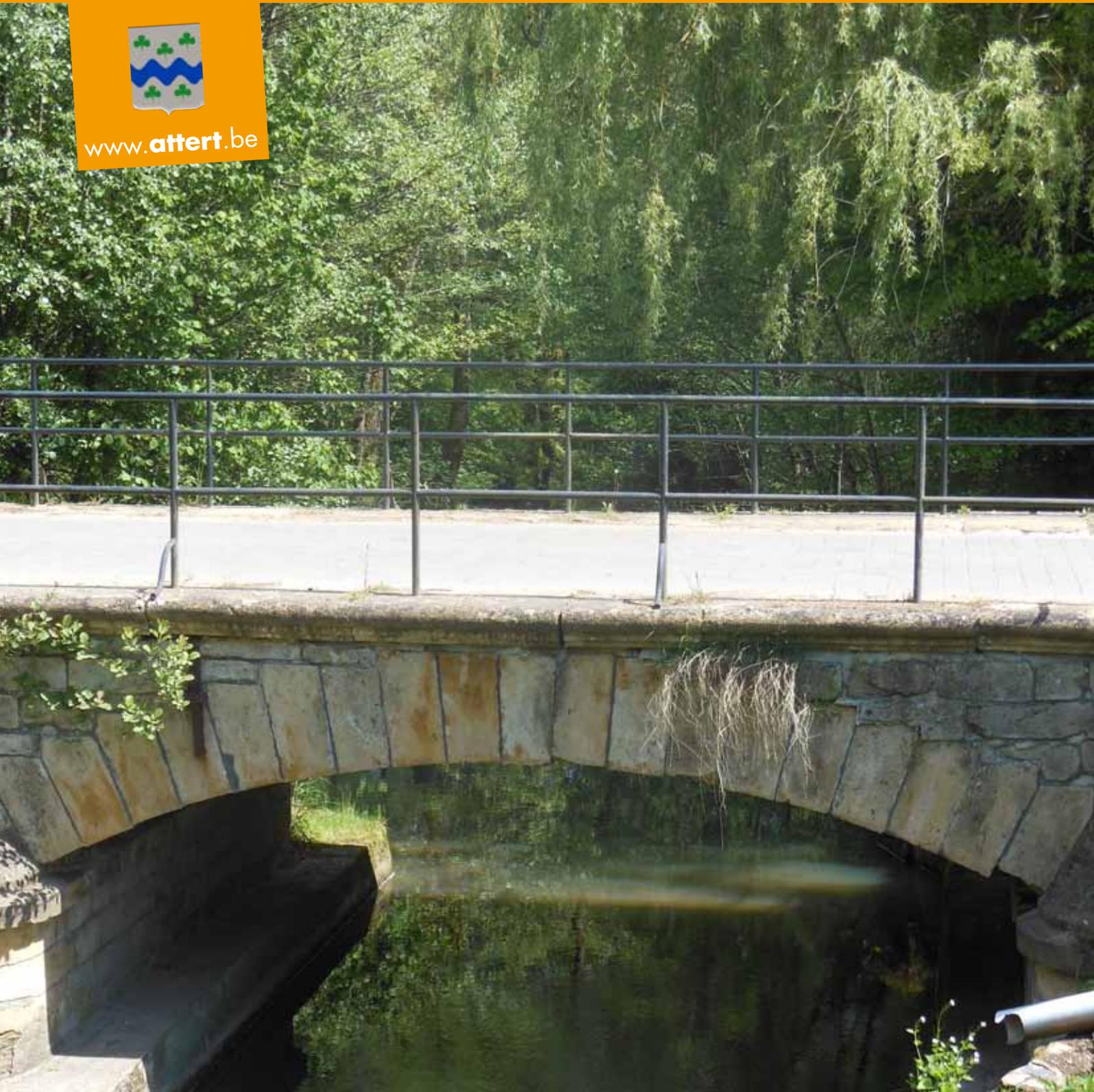
JUIN 2014

Bulletin d'information

N°6



www.attert.be



Sommaire

EDITORIAL	03
ORDRES DU JOUR DES POINTS DISCUTÉS EN SÉANCE PUBLIQUE	04
COMPTES DE L'EXERCICE 2013	05
RÈGLES DE CIVISME	07
ANIMAUX	08
CPAS	09
SÉCURITÉ	10
ENVIRONNEMENT	11
ÉVÈNEMENT	13
MAISON DE L'EAU	15
PROVINCE DE LUXEMBOURG	16
CHORALE	17
NOUVEAU À NOTHOMB	18
ÉNÉO	18
SPORT	19
CHEZ NOS VOISINS	20
SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL D'ATTERT	22
LES GALOPS DU VAL D'ATTERT	23
AGENDA	23
STAGES 2014	24

Administration communale d' Attert
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert

Tél. : 063 / 24 27 70
Fax : 063 / 24 27 71

www.attert.be
administration@attert.be

Directeur de publication
Le Collège Communal d'Attert

Administration et rédaction
Commune d'Attert
Conception et impression
Lorgé Imprimeur

Editeur responsable - Commune Attert
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.



Le mot du Bourgmestre, Josy ARENS



Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents mais aussi aux professeurs de passer d'excellentes vacances, de recharger leurs batteries et de revenir en pleine forme au mois de septembre prochain.

Le lundi 28 avril dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer l'extension de l'école de Tontelange et, ce, en présence du Ministre en charge du Fonds des Bâtiments scolaires, Monsieur Jean-Marc Nollet. L'extension accueille les cours d'éducation physique mais également le réfectoire, les cours philosophiques, les cours de seconde langue, la classe multimédias. Elle est d'ailleurs équipée depuis peu d'un tableau interactif.

Je suis toujours très heureux d'inaugurer des bâtiments scolaires et je le suis d'autant plus ici car l'école de Tontelange avait dû fermer ses portes par manque d'élèves. L'enseignement a toujours été et reste une priorité du Conseil communal. Les travaux entrepris à Tontelange montrent que notre enseignement se porte bien et j'en suis ravi. Le Ministre Nollet a profité de sa venue à Tontelange pour signer une subvention destinée aux travaux d'agrandissement de l'école de Heinstert, soit environ neuf cent mille euros destinés à la construction de 6 classes supplémentaires. Nous l'en remercions. Les travaux débiteront très prochainement.

Nous venons d'apprendre que 21 projets attertois avaient été retenus dans le cadre du Programme UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie des Bâtiments). Parmi les différents projets, il y aura notamment des travaux d'isolation.

Ce sont de très bonnes nouvelles pour terminer cette année scolaire. Mais avant de penser aux vacances, il est temps pour les élèves de toutes nos implantations de préparer les examens et plus particulièrement pour les élèves de 6ème primaire qui passeront les épreuves leur permettant d'obtenir le CEB (Certificat d'Études de Base). Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents mais aussi aux professeurs de passer d'excellentes vacances, de recharger leurs batteries et de revenir en pleine forme au mois de septembre prochain.

Je vous souhaite à vous toutes et à vous tous, citoyennes et citoyens de la commune d'Attert de passer d'excellentes vacances.

Josy Arens, Bourgmestre

**Ordres du jour des points discutés
en séance publique****Lundi 24 mars 2014**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2) Ratification de la désignation temporaire par le Collège communal d'un Directeur général faisant fonction.
- 3) Compte 2011 de la Fabrique d'église de Schockville : Avis.
- 4) Compte 2012 de la Fabrique d'église de Schockville : Avis.
- 5) Budget 2013 de la Fabrique d'église de Schockville : Avis.
- 6) Adhésion à la Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne
Renouvellement de l'adhésion de la Commune d'Attert.

Mardi 29 avril 2014

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2) Campagne de stérilisation des chats errants – Octroi d'une subvention à la S.R.P.A.
- 3) Octroi d'une subvention exceptionnelle au réseau scolaire pour le développement des intelligences multiples et des outils du mieux apprendre.
- 4) ORES Assets - Assemblée générale du 26 juin 2014 – Désignation des représentants communaux.
- 5) AIVE - Assemblée générale du 14 mai 2014 du secteur Valorisation et Propreté
Approbation des points à l'ordre du jour.
- 6) Imio - Assemblée générale du 5 juin 2014
Approbation des points à l'ordre du jour.
- 7) Compte CPAS 2013.
- 8) Compte communal 2013.
- 9) Modifications budgétaires n°1.



Lors de la séance du conseil communal du 29 avril dernier, les membres du conseil communal ont adopté les comptes communaux pour l'exercice 2013. Ci-dessous les principaux chiffres.

I AU NIVEAU BUDGÉTAIRE :

A l'ordinaire

Nous avons :

- . Droits constatés : 8.213.205,57 Euros
- . Non Valeurs : 52.596,36 Euros
- . Droits constatés nets : 8.160.609,21 Euros
- . Engagements : 7.406.331,72 Euros
- . Imputations : 7.198.468,96 Euros

et dès-lors :

- un résultat budgétaire de l'exercice qui s'élève à 754.277,49 Euros
- un résultat comptable de l'exercice qui s'élève à 962.140,25 Euros
- l'engagement à reporter de l'exercice s'élevant à 207.862,76 Euros

Il en résulte que, par voie de modification budgétaire votée lors de la même séance du conseil communal, le résultat budgétaire du compte a remplacé le boni présumé inscrit au budget communal 2014. Le boni présumé est donc rectifié et passe ainsi de 81.895,93 € à 754.277,49 €

A l'extraordinaire

Nous avons :

- . Droits constatés nets : 3.500.410,41 Euros
- . Engagements : 5.227.190,76 Euros
- . Imputations : 2.654.242,08 Euros

et dès-lors :

- un résultat budgétaire de l'exercice qui s'élève à 1.726.780,35 Euros
- un résultat comptable de l'exercice qui s'élève à 846.168,33 Euros

II AU NIVEAU BILANTAIRE

Le bilan s'équilibre au montant de 57.189.126,66 Euros

III COMPTE DE RÉSULTATS

Le boni de l'exercice : 2.133.707,21 Euros

QUELQUES CHIFFRES

Evolution comparative des recettes ordinaires

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
Prestations	814.916,41	1.694.463,49	1.111.106,73
Transferts	5.343.656,78	5.520.830,69	5.703.794,03
Dette	110.628,91	101.155,65	88.021,33
Prélèvements	0,00	0,00	0,00
Exercices antér.		1.268.809,15	1.257.687,12
TOTAL	6.269.202,10	8.585.258,98	8.160.609,21
		(7.316.449,83)	(6.902.922,09)



Quelques postes de Recettes

	Exercice 2011	Exercice 2012		Exercice 2013	%		%		%
Fds des comm.	1.967.490,59	2.104.686,74	28,74%	2.163.031,75	31,33%	28,74%	31,38%	28,57%	
Taxes add. PI	767.152,77	821.315,70	11,23%	815.253,63	11,81%	11,23%	12,24%	11,11%	
Taxes add. IPP	588.330,77	504.986,29	6,90%	612.426,27	8,87%	6,90%	9,38%	8,82%	
Taxes add. Autos	63.881,45	65.409,99	0,89%	66.636,68	0,97%	0,89%	1,02%	0,96%	
Ventes de bois	213.333,91	450.870,37	6,16%	333.728,61	4,83%	6,16%	3,40%	10,18%	
Vente de l'eau	714.376,31	654.813,58	8,95%	748.437,37	10,84%	8,95%	11,40%	4,93%	
Fds Grd Ducal	795.478,85	820.675,90		858.357,68	12,43%	4,93%			

Importance de certains postes par rapport aux recettes totales:

Du fonds des communes:

2.163.031,75 € = 31,33 € des recettes totales

Cette recette reste de loin la recette de la commune la plus importante.

Il est à espérer que dans le contexte de la fédéralisation de la Belgique et la 6ème réforme de l'Etat, la Région Wallonne soit capable de garder la même direction à ce sujet.

De la dotation du Grand-Duché :

858.357,68 Euros = 12,43%

Ce montant reste stable. Il représente également une recette des plus importantes pour notre commune.

Taxes add. Préc. Imm. :

815.253,63 Eur = 11,81%

Léger tassement par rapport à 2012 (821.315,70)

Impôts Pers. Phys. :

612.426,27 Eur = 8,87%

Ici par contre, légère augmentation de ce poste par rapport à 2012 (504.986,29 Euros)

Addition. taxe sur les autos :

66.636,68 Eur = 0,97%

Ventes de bois :

333.728,61 Eur = 4,83 %

Montant moindre que l'année dernière. Normal, en 2012, on constatait la récupération de la gruerie. Montant cependant plus important qu'en 2011.

Vente de l'eau :

748.437,37 Eur = 10,84 %

La dépense totale pour ce poste est de 745.704,42 Eur

Ces montants doivent être analysés en fonction du principe « coût vérité »

Quelques postes de Recettes

	Exercice 2011	Exercice 2012		Exercice 2013	
Personnel	1.487.259,69	1.618.161,80	28,40%	1.682.623,51	29,36%
Fonctionnem	1.551.682,80	1.867.300,49	32,78%	1.781.222,80	30,00%
Transferts	1.007.417,77	1.052.809,94	18,48%	1.118.710,99	18,86%
Dette	1.169.660,88	1.158.108,97	20,33%	1.147.607,97	19,34%
Exerc. Ant.				202.245,96	
Prélèvement				1.473.921,09	
TOTAL	5.216.021,14	5.696.381,20		7.406.331,72	

Importance de certains postes par rapport aux recettes totales:

Dépenses personnel :

1.682.623,51 Eur soit 29,36% des dépenses totales

Ce poste est également soumis au principe du « coût vérité »

Nous avons reçu des subsides pour l'extension de l'école de Tontelange (+/- 560.000 Euros). Nous aurons également des subsides pour l'extension de l'école de Heinstert (+/- 900.000 Euros).

Dépenses pour l'enseignement gardien et primaire :

725.214,65 Eur soit 12,66% des dépenses totales, auquel montant nous pouvons ajouter 234.443,35 € pour les frais de garderie extra-scolaire, bibliothèques..., soit un total de 959.658 Euros (16,75%). Montants très importants mais stables par rapport aux autres années.

Montant correspondant à 1.076 euros par enfants fréquentant nos établissements scolaires et 1.424 euros si on compte les frais de garderie etc ...

Comme les dernières années, cette dépense reste un des postes de notre budget des plus importants.

C'est une volonté claire, nette, affirmée et confirmée même du collège.

Il est à noter les recettes de :

- 293.883,91Euros de la communauté française

- 47.949,95 Euros de recettes garderie

Soit un montant total de 341.833,14 euros.

CPAS :

242.000 Euros.

Le montant de l'intervention communale dans les frais CPAS est resté stable (211.500 Euros) pendant plus de 10 ans et élevé à 242.000 en 2013.

Dettes

1.115.246,38 : 19,46 % des dépenses totales.

(en 2012 : 1.158.108,97 € : 20,33%)

Il est à souligner que la dette est plus que stabilisée.

Il est même important de signaler que le montant de la dette totale de la commune diminue une nouvelle fois. C'est ici également une volonté claire, nette, affirmée et confirmée du collège.

Nous passons cette année en dessous des 20% des dépenses totales. Nous étions à 20,33% l'année dernière et à près de 25% en 2008.

Les investissements sont ainsi financés principalement soit sur fonds propres soit par subsides des autorités supérieures, et c'est une excellente chose. Il faut le souligner.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier toutes et tous qui œuvrent au quotidien pour obtenir ces subsides.

Pour revenir à la dette, aucun emprunt n'a été contracté en 2013. Il en était déjà de même en 2012, 2011 et en 2010. Le dernier emprunt souscrit par la commune date de 2009 (350.000 Euros).

Au 31 décembre 2013, la dette totale de la Commune s'élève à 8.089.141,69 Euros soit 1.527 Euros / habitant.

Le remboursement en capital et en intérêts au cours de l'année 2013 est de 1.115.246,38 € avec des 797.206,12 € en capital et 318.040,26 € en intérêts soit un montant de 210,66 Euros / habitant.

Pour le service immondices :

392.322,01. = 6,85 %

Les recettes redevance par contre pour ce poste sont de 352.820 Euros

plus la vente de sacs de 50.640 Euro :

soit un total de 403.460 Euros.

POPULATION D'ATTERT AU 31 DÉCEMBRE

	2013	2012	2011	2010	2009
Femmes :	2654	2.619	2.592	2.582	2.534
Hommes :	2640	2.610	2.582	2.556	2.491
Total :	5294	5.229	5.174	5.138	5.025

**En 2013, nous pouvons constater**

66 naissances (31 garçons et 35 filles)
43 décès dont 21 hommes et 22 femmes.
25 mariages 8 divorces

Population scolaire

7 implantations
Chiffres au début janvier 2013

Enseignement maternel : 235

Enseignement primaire : 439

Total : 674

Permis d'urbanismes

16 permis pour les constructions,
29 permis pour les transformations,
2 lotissements

Avec les beaux jours qui reviennent, nous rappelons ci-dessous quelques règles élémentaires de civisme.

Lutte contre le bruit

Pour vivre ensemble, il faut apprendre à respecter certaines règles : il en va de la qualité de notre vie.

Les incivilités commises par une minorité agissante sont autant d'atteintes à la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.

Il est donc important de rappeler l'article 13 §2 de notre règlement communal prévoit que

« l'usage à moins de cent mètres de toutes habitations, de tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres outils bruyants, actionnés par un moteur de quelque nature que ce soit : électrique, à explosion ou à combustion interne, est interdit sur tout le territoire de la commune, tous les jours de 22h00 à 6h00 ainsi que les dimanches et jours fériés sauf de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Cette disposition n'est pas applicable aux engins utilisés par les agriculteurs dans l'exercice de leur profession. »



Entretien du gazon : que faire des déchets de tonte ?

Une pelouse doit être tondu régulièrement : alors que faire des déchets de tonte ? Nous vous demandons de ne pas déposer ces déchets le long de nos routes ou aux abords des ruisseaux. Nous vous rappelons que, pour un meilleur respect de l'environnement, les déchets verts sont pris en charge par les installations de l'AIVE parc à containers. Cette solution est plus respectueuse de la nature. Ces déchets seront en outre compostés et valorisés en agriculture.

Il vous est également loisible de réaliser le compostage de vos déchets de tonte vous-mêmes. Composter les déchets de tonte est une autre façon de les recycler. Cependant, il n'est pas toujours aisé de réussir un compost comprenant de grandes quantités de déchets de tonte, qui ont tendance à pourrir et à sentir mauvais.

Conseils pratiques

- L'astuce consiste à avoir sous la main une bonne quantité de déchets « bruns » (feuilles mortes, branchages broyés, cartons découpés en petits morceaux, etc.) à mélanger en couches fines alternées avec les déchets de tonte.
- Proportions à mélanger : environ 2 volumes de tonte pour 1 volume de matière sèche.
- Lorsque le temps est très humide, au printemps et en automne, il peut être nécessaire de faire sécher les tontes 1 ou 2 jours avant de les mettre sur le tas de compost. Dans ce cas, on passe la tondeuse sans le bac de ramassage, puis on ramasse les déchets une fois qu'ils ont séché.

Si le gazon n'a pas reçu récemment de désherbant chimique, on peut encore utiliser les déchets de tonte comme paillage dans d'autres parties du jardin ou au potager :

- On les épand alors sur 2 à 3 cm d'épaisseur (pas plus pour éviter le pourrissement) au pied des cultures de légumes, au pied des fraisiers ou sur la terre nue des massifs.
- Ce paillage limite l'évaporation et permet d'économiser des arrosages.

Nous vous remercions.

STÉRILISATION DES CHATS

Nous vous demandons de faire opérer votre chat domestique.

En le stérilisant, vous le protégez.



La présence de chats errants ou sans maîtres dans divers quartiers et terrains vagues de la commune crée des problèmes tant à eux-mêmes qu'à leur environnement : malnutrition, maladies, accidents, cris lors des bagarres ou de la reproduction, chatons mourants... Ces chats ne sont pas de véritables chats « sauvages » mais des animaux abandonnés qui se reproduisent sans le moindre contrôle, dans la nature. Il faut savoir qu'une chatte libre a en moyenne, par an, deux portées de 4 petits, une espérance de vie de 4 à 6 ans et que ces mêmes petits, dès 6 à 7 mois, peuvent se reproduire....

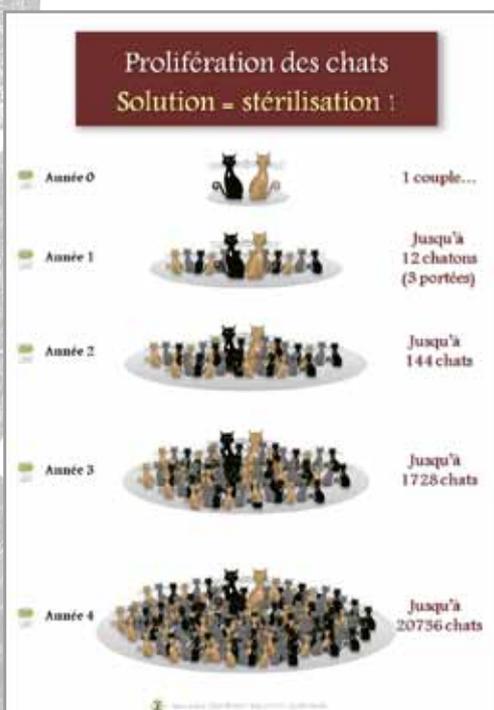
Nous avons donc pris contact avec la S.R.P.A. afin d'offrir une solution respectueuse à ces chats abandonnés et leurs rejets qui ne peuvent être proposés à l'adoption.

Nous avons décidé d'octroyer un budget dans le but de mener une campagne de stérilisation des chats errants par des vétérinaires dans la commune d'Attert pour enrayer leur prolifération et leur éviter des souffrances. De telles campagnes ont déjà été menées sur d'autres communes et celles-ci ont fait diminuer le nombre d'euthanasies sauvages et les adoptions de chats dans les refuges.

Nous tenons à vous informer que afin d'éviter les erreurs et les abus, un certificat confirmant l'état d'errance du chat est dressé.

- Aucune euthanasie ne pourra être pratiquée sans accord préalable du refuge. Il s'agit d'un projet de stérilisation et non d'un projet d'élimination des chats errants. Uniquement les chats grièvement malades seront euthanasiés. Au cas où un particulier souhaiterait « se débarrasser » des chats errants, il devra lui-même faire la démarche de les attraper et payer les euthanasies.
- Un avertissement supplémentaire est indiqué sur les documents afin de mettre en garde les particuliers qui voudraient frauder et faire opérer leur chat domestique aux frais de la commune. (la srpa se réserve le droit de proposer l'animal en adoption au refuge – chose qui devrait dissuader les particuliers).

Un chat errant n'est pas un chat sauvage qui vit dans les bois mais c'est un chat domestique abandonné ou un de ses rejets. Le premier pas doit venir de vous. Nous vous demandons de faire opérer votre chat domestique. En le stérilisant, vous le protégez. Le gouvernement compte mettre en place prochainement une loi obligeant le particulier à stériliser son chat domestique. En effet à partir du 1er septembre 2014, il faudra que chaque chat soit stérilisé, identifié et enregistré avant d'être vendu ou donné.





Ados welcome !



Le CPAS organise une plaine agréée par l'ONE pour les ados terminant la 1^{ère} année d'études secondaires inférieures et âgés de maximum 15 ans.

L'encadrement et les activités sont assurés par deux animateurs sous la responsabilité d'un(e) coordinateur(ice).

Lieu : salle du Relais Postal à Attert située Voie de la Liberté, 109, au 1^{er} étage.

Date : du lundi 04/08/2014 au vendredi 08/08/2014.

Horaire : de 08 :00 à 16 :30 (début des activités à 09 :00).

Prix : 60 € par participant (le casse-croûte et les boissons ne sont pas compris).

Animations :

Journée VTT, piscine, excursion aventure, multi-ateliers créations, théâtre, journée découverte, jeux divers, rencontres citoyennes, ...

Inscriptions :

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles sur le site du CPAS, via www.attert.be (une confirmation d'inscription vous sera envoyée), ou au CPAS, Voie de la Liberté, 109 à Attert (Tél 063/225 418). Les inscriptions se clôturent le 07/07/2014.

Le nombre de places est limité à 15 adolescents mais le CPAS se garde le droit d'annuler la plaine si les inscriptions sont inférieures à 5.

⇒ L'inscription sera effective uniquement après paiement et réception du bulletin d'inscription et de la fiche santé.

SERVICE « DEPANNAGE » DU CPAS



Tonte de la pelouse...



...petits aménagements dans votre jardin...



... petites réparations...



... légers travaux de peinture...

... mais aussi couper les haies, emporter des branches, bêcher, scier du bois, nettoyage de monuments funéraires ...

Tous travaux à exécuter de manière occasionnelle qui ne sont pas réalisables par des entreprises privées.

Prix : 5,00 € par heure de travail.

Un service destiné, sous certaines conditions financières, aux personnes âgées, isolées, malades ou des familles confrontées à une difficulté ponctuelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au CPAS d'Attert (063/22 54 18)



LE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE POLICE LOCALE ENSEMBLE CONTRE LES VOLS DANS LES HABITATIONS

Les vols dans les habitations sont un fléau important dans notre société et une priorité de notre zone de police.

Pour diminuer le risque de cambriolage, nous devons œuvrer ensemble, policiers et citoyens.

Prendre de bonnes habitudes :

- Fermez toutes les portes de votre habitation. Faites de même quand vous vous trouvez dans votre jardin ;
- Fermez l'abri de jardin, les outils qui s'y trouvent peuvent aider les voleurs (ex. : échelle, tournevis...),
- Déposez vos valeurs en lieu sûr ou dissimulez-les dans des endroits dispersés,
- Marquez, enregistrez et au besoin photographiez vos biens, surtout s'ils sont de valeur et possèdent un identifiant unique. Vous trouverez un formulaire d'enregistrement de vos objets de valeurs sur notre site www.police-arlon.be ;
- N'ouvrez pas aux personnes utilisant des prétextes tels que « téléphoner, possibilité d'utiliser les toilettes, boire un verre d'eau ou encore de faux agents de police ou agents des eaux » ;
- Conservez le moins d'argent possible chez vous ;
- Activez votre système d'alarme même pour des absences de courte durée.

Enfin, lorsque vous remarquez des comportements suspects, gardez-les à l'œil et, si nécessaire, avertissez votre police locale via le numéro 112.

Durant vos vacances :

- Faites en sorte que votre éclairage intérieur fonctionne de façon aléatoire et laissez la radio fonctionner ;
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur, porte ou réseaux sociaux trahissant votre absence ;
- Faites tondre la pelouse, relever votre courrier, lever et baisser les volets par une personne de confiance.

Nos services sont à votre disposition pour surveiller votre habitation durant votre absence. Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de remplir le formulaire « police veille » disponible sur notre site ou via www.police-on-web.be

Mesures mécaniques :

Mieux vaut avoir une bonne porte « anti-effraction » qu'un double verrou et une porte en carton ! Pour s'en rendre compte, le site du SPF Intérieur vous propose de tester la sécurité de votre habitation contre le cambriolage. Rendez-vous sur www.besafe.be

Nos conseillers en prévention vols peuvent également vous aider dans votre démarche. Vous pouvez solliciter une rencontre pour une visite de votre habitation afin de vous conseiller gratuitement sur des mesures de sécurité. Prenez rendez-vous par mail à l'adresse info@police-arlon.be ou au 063/608 500.

Mesures architecturales :

Des buissons hauts procurent peut-être plus d'intimité, mais permettent également au voleur d'observer facilement une habitation et de travailler en toute quiétude.

Par contre, un grillage ou un éclairage de sécurité peut dissuader les cambrioleurs.

Mesures électroniques :

L'installation de systèmes de sécurité, tels que :

- vitrages spécifiques retardateurs d'effraction avec un côté feuilleté,
- serrures de sécurité et autres systèmes de sécurisation pour les portes, fenêtres,
- portes de garage avec système anti soulèvement,
- systèmes d'alarme...

peuvent réduire le risque de vols.

Vous pouvez en plus, bénéficier d'une réduction d'impôt de 730 € pour certaines installations de ce type. Pour en savoir davantage, vous retrouvez un dépliant sur le site www.besafe.be

LES INFOS DE L'AIVE



DONNEZ UN NOUVEL ENVOL À VOS LIVRES

Comment ? En leur offrant une seconde vie.

Quand ? Samedi 21 juin 2014 de 9h à 18h.

Où ? Dans votre parc à conteneurs.

Quoi ? Après les collectes de jouets et de vélos, l'AIVE organise sur le même principe une collecte de livres & BD en bon état. Apportez ceux qui vous encombrant ; ils seront offerts à des associations de notre région.

Infos ? www.aive.be, marie-noelle.minet@idelux-aive.be, tél. 063 231 811.

RECYCLEZ L'HUILE DE VIDANGE ET REMPORTEZ UNE JOURNÉE V.I.P. POUR LES 24 HEURES DE SPA



Quelle huile de vidange ? Rapportez au parc à conteneurs l'huile de vidange usagée après avoir fait l'entretien de votre voiture, de votre moto, de votre tondeuse, etc. Conservez cette huile bien à l'écart des autres déchets (huiles de friture, solvants, liquides de frein ou carburants, ...). Si vous ne respectez pas cette règle, tout recyclage s'avérera impossible.

Comment la transporter ? Conservez l'emballage d'origine pour y reverser ensuite l'huile de vidange usagée. Ou alors, versez-la dans une bouteille ou un bidon propre, puis refermez-le bien. Attention, le récipient (bidon, bouteille, ...) doit être **correctement rebouché** avant d'être apporté au parc à conteneurs.

Participez en juin à la Grande Action Vidange et remportez de magnifiques prix !

Infos ? www.valorlub.be

LES PARCS À CONTENEURS SERONT FERMÉS

- le jeudi 29 mai 2014,
- le lundi 2 juin 2014,
- le lundi 9 juin 2014.

Ne vous laissez pas surprendre ...

Infos ? dechets@idelux-aive.be
063 23 18 11 - www.aive.be

UN HÔTEL DE GRANDE CAPACITÉ À LOTTERT

Dans le cadre du plan Maya auquel notre commune adhère, le comité «Lottert en fleurs» a construit, au cœur d'un pré fleuri, un hôtel à insectes. Il est situé au lieu-dit « le Triangle de la Chavée » à Lottert

Cette construction vient enrichir le circuit de balade «Lottert –Tattert-Thiaumont» téléchargeable sur le site du Syndicat d'Initiative www.attert-tourisme.be

**Les bûches percées**

Ce type d'abri attire les hyménoptères et en particulier les abeilles solitaires qui sont très utiles au jardin.

(2) Des tiges creuses

Les tiges creuses constituent un très bon abri pour la nidification des insectes (hyménoptères, abeilles solitaires (mégachiles).....

(3) Des tiges à moelle

Même principe que les tiges creuses à la seule différence que les insectes devront percer eux mêmes leur nid aux dimensions appropriées.

(4) Les briques creuses

Une brique dont les trous sont bouchés avec de la boue offre aux abeilles et guêpes solitaires la possibilité de creuser elles mêmes leurs galeries.

(5) Le nichoir à bourdon

Il est équipé d'un trou de sortie et d'une planchette d'envol. L'intérieur est garni de paille mélangée avec de la terre.

(6) Le gîte à forficule (perce-oreille)

Un pot garni de paille et de fibre de bois est situé au point le plus bas de l'hôtel. Les forficules sont très friands de pucerons.

7) Morceaux de branches et de bois pour les insectes xylophages

(8) Abri à chrysope La face avant est constituée de longues et fines fentes. Ces boîtes sont remplies de paille.

(9) Mélange de pierres et d'écorces qui attirera une multitude d'insectes.

(10) Nichoir pour mésanges

PCDN : SIGNATURE DE LA CHARTE LORS DE LA FÊTE DES 20 ANS DU PARC NATUREL

Vous le savez, la commune d'Attert s'est engagée dans l'élaboration d'un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature).

Le PCDN a pour objectifs de :

- maintenir, renforcer et développer durablement le maillage écologique de la commune,
- sensibiliser, éduquer et informer la population sur le réseau écologique.

Vous l'aurez compris, le PCDN est un partenariat qui associe acteurs, idées et moyens !

Plusieurs étapes ont déjà été finalisées afin de rencontrer ces objectifs : l'étude du réseau écologique a été réalisée par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert et des groupes de travail de citoyens et d'associations se sont constitués suivant les intérêts de chacun afin de mettre sur pied des projets et des réalisations. Six groupes de travail ont vu le jour : chemins et sentiers, plantations, habitats et espèces, apiculture, projets nature du GAL Lottert et sensibilisation.

L'étape suivante était la rédaction du Plan du PCDN! Voilà qui est chose faite ! Un avant-projet du Plan du PCDN a été présenté à la consultation publique et soumis à l'approbation du conseil communal.

Ce Plan présente les atouts et les faiblesses du réseau écologique ainsi que toutes les fiches actions proposées par les différents groupes de travail.

Une charte symbolisant l'engagement de la commune pour maintenir et développer un réseau écologique de qualité sur Attert sera officiellement signée le dimanche 29 juin lors de la fête des 20 ans du Parc naturel de la Vallée de l'Attert.

Cette signature représente l'aboutissement de plusieurs mois de travail, mais elle signifie avant tout un nouveau départ pour la commune et ses partenaires. C'est une étape importante, la charnière entre les phases de dialogue et d'action.





LES 20 ANS DU PARC NATUREL D'ATTERT S'EXPOSENT AU GRÉ DES HUMEURS DES ARTISTES, ARTISANS.



Le 29 juin 2014 soyez prêts !

Car peintres, photographes, céramistes, sculpteurs, Élèves, professeurs, acteurs, cuisiniers comptent bien envahir le territoire d'Attert.

Bâtiments communaux, presbytère, espaces verts, commerces,... Il faudra bien tous ces espaces pour recueillir et transmettre toute l'énergie créatrice de leur vision du Parc.

Plus de frontière, quelques artistes luxembourgeois viendront compléter les différentes disciplines artistiques...

Tout au long de la journée, à votre guise vous pourrez être à la fois acteur et spectateur selon vos envies et vos rencontres.

Nous vous promettons un voyage illustré par des passionnés comme Mesdames Collard, Cornelis, De Bressing, Fautré, Godart, Herman, Klensch, Lamury, Lorach, Mathurin, Mertz, Ney, Nicolay, Rausch, Schoppach, Parizel, Peter, Seyler, Stiernon, Stine, Tay, Van Hee, Vatricant...

...Messieurs Adam, Barthelemy Duroy, Gyselinx, Heurion, Lawal, Merjeai, Ney, Tillière, Weyland sans oublier les groupes d'artistes en provenance de Beckerich, de Redange et même de Bakalarzerwo !

Vous désirez rejoindre les exposants ?

Il est encore temps de vous inscrire
à une exposition et/ou atelier !

Fin des inscriptions le mercredi 18 juin 2014

N'hésitez pas à vous faire connaître au plus vite auprès de nos services :
Mme HEYNEN : 0497/42.76.91.-bernadette.heynen@gmail.com
Mme CHRISTOPHE 063/24.27.74. – veronique.christophe@attert.be
MR RAUSCH : 063/24.27.78.- patrick.rausch@attert.be

*Laissez-nous vos coordonnées et précisez-nous quel(s) regard(s) vous voulez porter, de quelle manière le(s) concrétiser au mieux.
(De quel espace intérieur ou extérieur, matériel didactique, panneaux d'exposition vous aimeriez disposer selon nos possibilités.)*

Voici quelques photos prises lors de

l'inauguration de la salle polyvalente de l'école de Tontelange

le 28 avril dernier.



LAVONS « PROPRE » !



Nous le savons tous, l'eau est primordiale pour notre santé, notre environnement...

L'accès à une eau potable et disponible est un luxe dont nous profitons largement sans vraiment y réfléchir. Bon nombre de personnes de par le monde doivent parcourir plusieurs kilomètres pour puiser une eau pas vraiment potable, pas toujours disponible.

Recette du « nettoyant multi-usage »

Ingrédients pour un vaporisateur d'1 litre :

- * 1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude
- * 90 cl d'eau chaude
- * 1 cuillère à café de vinaigre blanc
- * 3-5 gouttes d'huiles essentielles
- * 3 cuillère à café de savon liquide écologique (facultatif)
- * Quelques huiles essentielles antiseptiques ou antibactériennes: tea tree, cannelle écorce, thym, girofle, citron, pin sylvestre, eucalyptus, lavande aspic, menthe poivrée, romarin...

Respectez l'ordre des ingrédients pour faire votre mélange afin de ne pas faire trop réagir le bicarbonate avec le vinaigre (création de mousse).

Source : Contrat de rivière Vesdre

Pour tout renseignement : Contrat de rivière Attert / Parc naturel de la vallée de l'Attert: 063/22 78 55 ou elisabeth.tonglet@attert.be

Réfléchissons un instant à cette eau. Quels sont nos rapports avec elle ? L'utilisons-nous toujours à bon escient ? Ne la gaspillons-nous pas pour des futilités ? Ne sommes-nous pas aussi des acteurs de sa dégradation (emploi de pesticides, fonds de peinture ou graisse jetés à l'égout, utilisation de produits d'entretien nocifs pour l'environnement, engrais chimiques....) ? Bien sûr, il n'est pas toujours évident de mettre en relation nos eaux usées et l'eau qui coule de notre robinet, pourtant, c'est la même. Depuis la formation de la Terre, c'est la même eau qui fait vivre l'humanité, qui permet à notre environnement naturel de se développer.

Nous sommes tous responsable du maintien de sa qualité. Et nous pouvons, nous devons, le faire au quotidien. Aussi, le Contrat de rivière Attert vous propose de confectionner un produit d'entretien biodégradable, respectueux de l'environnement. Un produit bon pour l'eau, la nature, notre santé et...notre portefeuille !

Dans la commune d'Attert, nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'une eau d'excellente qualité, sachons en profiter et en faire profiter les générations à venir.



VOUS ÊTES JEUNE ET VOUS VOULEZ FAIRE
DU SPORT AU SEIN D'UN CLUB SPORTIF ?
LA PROVINCE DE LUXEMBOURG PEUT VOUS AIDER !



La Province de Luxembourg accorde, sous certaines conditions, aux jeunes de 5 à 17 ans qui rencontrent des difficultés sociales et financières, une prime pour l'inscription à un club sportif.

Le montant de la prime provinciale est de 80 € et elle est allouée une seule fois par jeune et par année civile. La prime n'est pas renouvelée automatiquement chaque année, une nouvelle demande devra donc être effectuée.

Le club sportif auquel le jeune s'inscrit doit être affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'inscription dont le montant est inférieur à 80 €, le montant de la prime provinciale est réduit au prorata du montant effectivement payé par le demandeur de la subvention.



Pour tous renseignements complémentaires

PROVINCE DE LUXEMBOURG
www.province.luxembourg.be
das@province.luxembourg.be
063/212.235

Le parent ou représentant légal du bénéficiaire qui remplit une des conditions ci-dessous peut introduire une demande :

- être sous statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée),
- ou OMNIO (extension de l'intervention majorée),
- ou en règlement collectif de dettes,
- ou percevoir des revenus annuels bruts imposables inférieurs ou équivalent au montant du statut BIM additionné du montant par personne à charge et majorés de 30% suivant les derniers éléments probants disponibles à la date de la demande.

Si le parent ou représentant légal du bénéficiaire vit seul, ses seuls revenus sont pris en considération. S'il forme un ménage, il est tenu compte des revenus du conjoint ou de la personne assimilée.



Le règlement et le formulaire de demande de la prime sont disponibles sur le site Internet de la Province de Luxembourg ou sur simple demande.

LE CHOEUR DU VAL D'ATTEERT, UN PAS DE PLUS VERS
L'EUROPE ... EN AVRIL 2014, ET EN CHANSONS !

RENCONTRE « A TRAVERS CHANTS BELGIQUE »
ET « A TRAVERS CHANTS FRANCE »



Nous étions quelques 30 choristes et 9 accompagnateurs à nous être rendus durant 4 jours aux les sommets de Haute Savoie pour rencontrer un chœur qui porte le même nom que nous « A TRAVERS CHANTS » ! Vous en conviendrez, une idée tout à fait originale !

Le trajet en car a été ponctué de bons moments de divertissement, de visites, le tout en savourant aussi les spécialités gastronomiques locales lors des différentes étapes. La ville d'Annecy nous a révélé bien des atouts : les « Jardins Secrets de Vaulx » n'ont plus de secret pour nous. Et les paysages et villages traversés de la Haute Savoie nous ont tous enchantés...

Que dire de l'accueil chaleureux et convivial de nos homologues français ? Dans une ambiance bien festive, tous les choristes ont mis la chanson à l'honneur et la bonne humeur régnait dans tous les cœurs. L'hébergement chez nos amis homonymes a permis une approche plus ouverte et fort conviviale. C'est un des buts que nous poursuivions lors de cet échange.

Le samedi soir, c'est dans une salle comble qu'un grand concert très diversifié a été donné par les deux formations « A Travers Chants » et pour une cause chère à nos amis français. C'est un public conquis et ému qui a ovationné

les septante choristes. Le tout agrémenté naturellement par du bon vin et une gamme de fromages présentés sous toutes leurs formes à l'issue d'une journée bien remplie, démarrant aux Gorges du Fier, passant par le Mont Salève pour se terminer sur la scène à Francens.

Nous aurons également l'occasion de partager cette bonne humeur quand ils viendront, à leur tour, c'est certain au printemps prochain. Et nous ne sommes pas en reste avec les plaisirs des sens typiques de notre pays !

*Vous qui aimez la chanson,
soyez attentifs à nos
prochaines activités,
le 9 novembre 2014
et le 13 décembre prochains.*

www.chorale ATC.be

A partir de ce mercredi 21 mai, chaque semaine, à la maison de village de Nothomb, de nouvelles activités vous sont proposées !



- De 9 h à 9h30' : **éveil musical** pour les plus petits de 6 mois à 3 ans
- De 9h30' à 10h : **éveil musical** pour les enfants de 3 à 6 ans
Rythme – Contines – Instrument – Exercices
4 € la séance payable trimestriellement, semestriellement ou à l'année
Premier atelier : 3 €
- De 10 h30' à 11h30' : Atelier du rire dès 21 ans
7€ la séance

Vous êtes stressé ? Votre sommeil est perturbé ? Vous avez moins d'énergie ? Vous ne riez plus assez ?

Venez essayer ces ateliers du rire !

Toutes ces ateliers sont animés par **Si Lyam**,
Artiste de scène et professeur de chant



Renseignements
silyam.voices@gmail.com
0033/637 15 41 04

ÉNÉO

Arlon 14/18

Visite guidée des lieux de mémoire

« Un peuple qui oublie son passé est condamné à le revivre ». W. Churchill

Dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, des volontaires énéo du secteur d'Arlon vous invitent à partager le fruit de leur travail de recherche sur le sujet et à entamer une réflexion sur l'expression « **Plus jamais ça** »

Visite guidée des lieux de mémoire de la ville d'Arlon

Rendez-vous le jeudi 12 juin à 13h45 à la Mutualité chrétienne d'Arlon, Rue de la Moselle, 7-9

Au programme :

- Notion générale sur le déclenchement de la guerre 14-18
- Le monument aux morts de la gare



CLUB DE TENNIS DE TABLE DU VAL D'ATPERT, ASBL

BILAN DE FIN DE SAISON: OBJECTIFS ATTEINTS!

Sur le plan sportif

Le club abordait cette saison d'interclubs 2013-2014 comme une saison de stabilisation, avec l'objectif premier de conserver chacune de nos équipes à son niveau au terme de la compétition. Objectif atteint pour toutes les 6! Mieux même, notre deuxième équipe a remporté sa série de Division 5 et rejoindra la 'première' en division 4 pour la prochaine campagne.

À ces succès collectifs, il convient d'ajouter la participation de 2 de nos plus jeunes à la compétition Mini-Ping qui a opposé à Tenneville des sélections provinciales de jeunes prometteurs.

À épingler également une belle présence du club aux premiers pas pongistes de Musson.

Nos investissements dans la qualité de notre encadrement à tous les niveaux, de la pré-initiation aux entraînements pour compétiteurs commencent à porter leurs fruits.

La prochaine saison

Compte tenu de sa croissance, le club envisage l'inscription de 2 équipes

supplémentaires pour les compétitions 2014-2015, avec les débuts d'une équipe dans la compétition féminine et une équipe destinée à aguerrir les plus jeunes.

En préparation: Stages d'été

Comme chaque année depuis sa création, le club envisage d'organiser des stages d'été dans le cadre de l'opération « Été sport » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une collaboration avec l'ASBL « Aux talents cachés » est également à l'étude en vue de la mise en place d'animations pongistes dans le cadre de leurs activités, approche partagée avec les autres clubs sportifs localisés à Nothomb.

Les informations concernant ces activités seront publiées dès que possibles sur le site du club.

Prochaines activités « spéciales »

Dans l'esprit d'animation qui caractérise le club, celui-ci vous proposera prochainement sa soirée « Bières précieuses » qui aura lieu le samedi 21 juin 2014 à la Détente de Nothomb. Comme l'an dernier, elle se prolongera le dimanche avec l'apéritif « en famille ». Nous envisageons aussi de

démarrer le week-end dès le vendredi par une soirée-concert, dans le cadre de la Fête de la Musique.

Le CTT sera aussi présent à Thiaumont le jeudi 21 août pour vous accueillir au terme de la marche organisée par le Syndicat d'Initiative.

Nous rejoindre ? / Nous aider ?

« Ouvert à tous ! » C'est sur cette base que le club se construit depuis sa création. Nous voulons que notre club soit un lieu de convivialité!

Notre objectif, c'est d'être le plus proche possible de vos attentes, dans notre sport au premier chef, bien sûr, mais aussi dans la vie de notre communauté. Tous les coups de main, toutes les suggestions sont les bienvenus.

N'hésitez pas à nous contacter... sans aucun engagement.

Pour toute information : CTT Val d'Attert, rue de l'Institut Molitor, 42, 6717 Attert
0499 / 25 24 36 cttatert@gmail.com www.cttatert.be

- L'Église Saint Martin ancienne
- Le Jass
- Le monument du 10ème de ligne, caserne Léopold
- Retour à la Mutualité chrétienne pour se désaltérer. Synthèse des deux conférences données au mois de mai et moment d'échanges.
- Un covoiturage sera effectué pour se rendre, ensuite, au cimetière d'Arlon.

L'inscription est obligatoire chez Claudine Lamperti :
063/635647 ou 0484/482884
pour le lundi 9 juin

Énéo ASBL rue de la Moselle, 7-9
6700 Arlon
www.eneo.be
eneo.luxembourg@mc.be
063/ 211 850



16^e COUPE DE LA VALLÉE DE L'ATTEERT



Les 19 et 20 juillet 2014, aura lieu à ELL la 16^e édition de la Coupe de la Vallée de l'Attert. Dans le cadre de la collaboration transfrontalière regroupant les communes **d'Attert, Beckerich, Préizerdaul, Redange et Ell** et coordonnée par l'association « Parc Naturel de la Vallée de l'Attert », les clubs de football de la vallée se retrouveront une nouvelle fois pour un affrontement amical et sportif.

Onze matches sont au programme des festivités avec également restauration, animation et soirée amicale. Dans le même cadre, un match des équipes dames SC ELL - FC Préizerdaul/Réiden aura lieu pour « embellir » ce tournoi de foot.

Rendez-vous donc dès 15h00 samedi, le 19 juillet 2014 pour le premier coup d'envoi de ces retrouvailles belgo-luxembourgeoises.

16^e édition

Coupe Vallée de l'Attert

19 et 20 juillet 2014

au terrain de football à ELL

Programme :

Samedi, le 19 juillet 2014

15h00	SC ELL – SC Tontelange
15h50	FC Pratzertal/Redange – AS Nothomb/Post
16h40	FC Beckerich – SC ELL
17h30	SC Tontelange – FC Pratzertal/Redange
18h20	AS Nothomb/Post – FC Beckerich
19h15	Match Dames SC ELL – FC Pratzertal/Redange

Dimanche, le 20 juillet 2014

15h00	FC Beckerich – FC Pratzertal/Redange
15h50	SC ELL – AS Nothomb/Post
16h40	FC Tontelange – FC Beckerich
17h30	FC Pratzertal/Redange – SC ELL
18h20	AS Nothomb/Post – FC Tontelange
19h15	Remise des coupes

***Buvette & barbecue
Place de jeux pour enfants sur place***

Organisateur : Sporting Club ELL
Avec le soutien des communes **d'Attert, Beckerich, Préizerdaul, Redange et Ell**

PRINCIPALES ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'ATTERT BELGO-LUXEMBOURGEOISE

ATTERT, BECKERICH, ELL, PRÉIZERDAUL ET REDANGE



Nobressart (Club de la Fontaine) - vendredi 6 juin

Run & bike

Org : Club de la fontaine asbl

Ell (centre Camille Ney) - dimanche 15 juin

17e randonnée vélo « Lucien Didier » - plusieurs parcours, douche, vestiaire, buvette, restauration

info : Sporting Club ELL, +352 23 62 05 34

Bettborn - dimanche 22 juin

Festivités de la fête nationale, fête populaire

Org : Syndicat d'initiative Préizerdaul

Attert (Cothurne) – dimanche 22 juin

23e Old Car Tractor Moto Trophy – Plus de 500 véhicules seront accueillis et exposés sur un site de plus de 3 hectares.

Org : Cothurne asbl – info : <http://www.cothurne.org>

Attert (centre Robert Schuman) – dimanche 29 juin

20 ans du Parc naturel de la Vallée de l'Attert - balade nature, marche Adeps, jeux en bois, animations nature, festival des arts, animations musicales,...

Org : Parc naturel de la Vallée de l'Attert - - 063/22 78 55

parcnaturel@attert.be – page facebook !

Redange - jeudi 4 juillet

Braderie

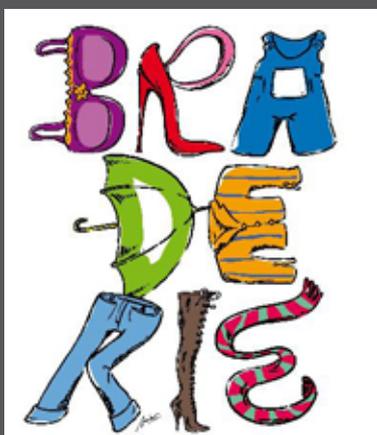
Ell (terrain de fot) - samedi 19 et dimanche 20 juillet

Coupe de la Vallée de l'Attert – tournoi de football transfrontalier

Bettborn (Hall sportif) – samedi 6 septembre

Tournoi transfrontalier de tennis de table

Org : Dëschtennis Préizerdaul





5ème EDITION DES MARCHES EN SOIREE

ETONNER
L'Ardenne
ENCHANTER

Chaque jeudi au départ de différents villages de la Vallée, sur une distance de \pm 8km (durée: environ 2h)
Les circuits étant balisés, chacun aura le loisir d'accomplir le parcours à sa propre allure.
Les joggeurs partiront quelques secondes avant les marcheurs.

AGENDA

26 juin: Attert (maison communale, 107 voie de la Liberté)
Accueil: SI (20ans du Parc Naturel)

3 juillet: Metzert (école, rue du Beynert)
Accueil: Association de parents

10 juillet: Attert (Cothurne, voie de la Liberté)
Accueil: Attert en fleurs

17 juillet: Heinstert (église, chemin des Ecoles)
Accueil: Le Tilleul

24 juillet: Tontelange (église, place St Hubert)
Accueil: Culture et Loisirs

31 juillet : Nothomb (église , rue Roeltgen)
Accueil: La Détente

7 août: Lottert (Weierpark, rue de la Brasserie)
Accueil: Lottert en fleurs

14 août: Post (le Carré, rue des Champs Mêlés)
Accueil: Le Carré

21 août: Thiaumont (salle l'Aurore, rue du Marquisat)
Accueil: Tennis de table

28 août: Lischert (salle de village, rue St Servais)
Accueil: Animation Lischertoise



Rassemblement à 19h15
Départ à 19h30



3€ donnant droit à une consommation
au retour
Gratuit pour les enfants de moins de
12 ans



info@attert-tourisme.be
063/23 62 88
www.attert-tourisme.be



Le 26 juin à 22h

Diffusion gratuite sur écran
géant de la rencontre

Belgique – Corée



Le 28 août

Départ de la marche à 18h00, suivie du traditionnel barbecue

(sur réservation avant le 21 août)





Date	Lieu	Type	Organisation
dimanche 8 juin 2014	Gérouville	ADEPS	Qualité Village
dimanche 15 juin 2014	Marbehan	ADEPS	SI Marbehan
dimanche 22 juin 2014	Chantemelle	Promenade	GVA
dimanche 29 juin 2014	Wardin	IVV	Les Baladins de Wardin
dimanche 6 juillet 2014	Longvilly	IVV	Les Hironnelles de Longvilly
dimanche 13 juillet 2014	Torgny	Promenade	GVA
dimanche 20 juillet 2014	Mellier	IVV	Objectif 10.000 Les Fossés
dimanche 27 juillet 2014	Hatrival	IVV	Les Bottines Borquines
dimanche 3 août 2014	Saint-Mard	IVV	Godasse Gaumaise Marcheurs de l'Ourthe et Laval
dimanche 10 août 2014	Amberloup	IVV	Laval
dimanche 17 août 2014	Noirefontaine	IVV	Les Sabots de Godefroy
dimanche 24 août 2014	Fauvillers	IVV	Objectif 10.000 Les Fossés
dimanche 31 août 2014	Izel-sur-Semois	IVV	Les RoutheuxIzel

Les Galops du Val d'Attert restent actifs durant toutes les vacances scolaires.
 Pour toute information, consulter le site <http://galopsattert.canalblog..com/>

AGENDA

6 juin 2014

Nobressart, Run&Bike
 Org. : Club de la Fontaine asbl

27, 28, 29 juin 2014

Nobressart, Fête au village
 Org. : Club de la Fontaine asbl

29 juin 2014

Attert, 20 ans du Parc naturel
 Org. : asbl

10 août 2014

Heinstert, Fête d'été
 Brocante à partir de 7 h à la rue du Burgknapp et concentration de vieilles voitures sur la place de l'église
 12h : jambon à la broche, et 16h : animation à la salle Concordia
 Org. : Société de Musique Concordia Heinstertasbl, 063 222787, thierymich@yahoo.fr

13, 14 septembre 2014

Heinstert
 Samedi 13 : Bal des jeunes à la salle Concordia à 21h
 Dimanche 14 : Hammelsmarsh de 7h à 12h dans les rues du villages et concert de la kermesse à 16h à la salle Concordia.
 Org. : Société de Musique Concordia Heinstertasbl, 063 222787, thierymich@yahoo.fr

Stages d'été



DATE	ORGANISATION	CONTACTS	
		e-mail	tél
mardi 1er - vendredi 4 juillet	Stages pour enfants Aux Talents cachés	auxtalentscaches@gmail.com	0478030468
lundi 7 - vendredi 11 juillet	Stages pour enfants Aux Talents cachés	auxtalentscaches@gmail.com	0478030468
	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
	Junior Rangers Parc Naturel de la Vallée de l'Attert	dominique.scheepers@atter.be	063227855
	Atelier d'expression artistique - Allia RAUSCH	alliarasch@hotmail.com	0496702657
	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
lundi 14 - vendredi 18 juillet	Atelier d'expression artistique - Allia RAUSCH	alliarasch@hotmail.com	0496702657
	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
lundi 21 - vendredi 25 juillet	Atelier d'expression artistique - Allia RAUSCH	alliarasch@hotmail.com	0496702657
	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
mardi 22 - vendredi 25 juillet	Plaine de jeux CPAS d'Attert http://www.attert.be/commune/autres-services-1/c.-p.-a.-s/ plaine-de-jeux-2014/ateliers-de-printemps-2014	cpas@attert.be	063225418
lundi 28 - vendredi 1er août	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
	Plaine de jeux CPAS d'Attert http://www.attert.be/commune/autres-services-1/c.-p.-a.-s/ plaine-de-jeux-2014/ateliers-de-printemps-2014	cpas@attert.be	063225418
	Stage de peinture atelier Arc-en-ciel Marianne LORACH	mlorach@skynet.be	0478513290
	Stage de sculpture Jean-Luc GYSELINX	jlgyselinx@gmail.Com	063578291
	Plaine de jeux - CPAS d'Attert http://www.attert.be/commune/autres-services-1/c.-p.-a.-s/ plaine-de-jeux-2014/ateliers-de-printemps-2014	cpas@attert.be	063225418
lundi 4 - vendredi 8 août	Plaine Ados Welcome - CPAS d'Attert http://www.attert.be/commune/autres-services-1/c.-p.-a.-s/ plaine-de-jeux-2014/ateliers-de-printemps-2014	cpas@attert.be	063225418
	Stage de peinture - atelier Arc-en-ciel Marianne LORACH	mlorach@skynet.be	0478513290
	Stage de sculpture Jean-Luc GYSELINX	jlgyselinx@gmail.Com	063578291
	Plaine de jeux - CPAS d'Attert http://www.attert.be/commune/autres-services-1/c.-p.-a.-s/ plaine-de-jeux-2014/ateliers-de-printemps-2014	cpas@attert.be	063225418
lundi 11 - jeudi 14 août	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
	Stage de peinture atelier Arc-en-ciel Marianne LORACH	mlorach@skynet.be	0478513290
	Stages pour enfants Aux Talents cachés	auxtalentscaches@gmail.com	0478030468
lundi 18 - vendredi 22 août	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
	Stage de peinture atelier Arc-en-ciel Marianne LORACH	mlorach@skynet.be	0478513290
	Stages pour enfants Aux Talents cachés	auxtalentscaches@gmail.com	0478030468
lundi 25 - vendredi 29 août	Stages pour enfants Ferme d'A Yaaz	lafermedayaaz@skynet.be	0479307359
	Stage de peinture - atelier Arc-en-ciel Marianne LORACH	mlorach@skynet.be	0478513290
	Stages pour enfants Aux Talents cachés	auxtalentscaches@gmail.com	0478030468

